



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Prenez note que le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage tiendra une séance ordinaire le **LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 à 19h30** à la salle du conseil municipal.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2022;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 novembre 2022;
- 1.5 Avis de motion de l'adoption du Règlement numéro G-2022-02 modifiant le Règlement numéro G-2018-03 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux;
- 1.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil (mise à jour);
- 1.7 Calendrier des séances publiques de 2023 ;
- 1.8 Nomination du maire suppléant pour 2023;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Paiement décompte progressif no.4 Lévis Construction inc.;
- 2.3 Surplus accumulé affecté pour la disposition des boues à virer au surplus accumulé non-affecté pour non-utilisation;
- 2.4 Octroi contrat pour le déménagement de l'hôtel de Ville;
- 2.5 Octroi contrat pour matériel et installation informatique dans les nouveaux locaux;
- 2.6 Octroi du contrat pour le matériel et l'installation du matériel de téléphonie et d'internet pour les nouveaux locaux;
- 2.7 Création du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Programmation des travaux révisés no.4- Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023);
- 4.2 Octroi du contrat pour la réparation de la porte du garage municipal;

4.3 Prime de garde pour le déneigement;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Vote de félicitations aux membres du comité de la Fête de l'Halloween;

5.2 Adoption de la Politique de soutien aux loisirs et de la culture;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Nomination de monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics, comme responsable de l'émission des permis pour la coupe d'arbre.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTION

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE